

Seen Suuf - Appui à l'Amélioration de la Gestion foncière au Sénégal

Contexte et défis

Le projet **Seen Suuf - Appui à l'Amélioration de la Gestion foncière au Sénégal** s'inscrit dans le partenariat établi entre l'Allemagne et le Sénégal pour encourager les réformes dans le cadre de l'initiative « **Pacte avec l'Afrique** » du **G20**. Celui-ci vise à rendre le contexte plus favorable à l'engagement du secteur privé et, par-là, à faciliter la création d'emplois, notamment pour la population jeune. Comme le **Plan Sénégal Émergent 2019-2023 (PAP II)**, le partenariat pour les réformes contribue à l'atteinte des objectifs liés à la transformation structurelle de l'économie, la croissance, la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité.

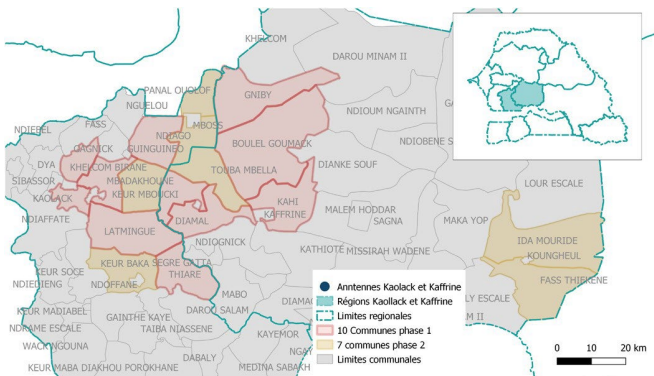
Objectif du projet

Doter les autorités nationales et déconcentrées, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, des compétences pour accroître la sécurité foncière de la population locale dans les zones sélectionnées du Sénégal.



Nom du projet	Seen Suuf- Appui à l'Amélioration de la Gestion foncière au Sénégal
Sous mandat de	Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Organisation de mise en œuvre	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Organisme de tutelle	Ministère des Finances et du Budget
Zones d'intervention du projet	Kaffrine et Kaolack
Durée	06.2020 – 05.2024

Zones d'intervention du projet





Atelier de lancement
du projet Seen Suuf à
Kaffrine.

Les défis liés au foncier

L'accès à la terre, et d'une manière générale aux autres ressources naturelles, joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté et le développement durable. Les moyens de subsistance des personnes et des communautés dépendent de leur capacité à accéder de façon sécurisée et équitable aux ressources et à en assurer le contrôle. Dans le Sénégal rural, la famille, en tant qu'unité de production économique, laisse peu de place à la propriété foncière individuelle et n'assure pas de **droit généralisé à la propriété foncière pour les femmes**. Seuls les hommes héritent les terres. Les femmes exploitent des parcelles mises à leur disposition par leurs maris et leurs fils. Seule une faible partie de la population dispose de titres de location, de fermage ou de propriété. La plupart des femmes disposent seulement de droits d'usage qui leur ont été accordés par les autorités traditionnelles et/ou locales. Par conséquent, les transactions foncières s'effectuent généralement de manière informelle. On constate des divergences d'opinion entre la plupart des communes sur le tracé de leurs limites administratives. Cette situation entraîne des conflits entre les usagers des terres. Les efforts de réforme en cours au Sénégal visent à documenter tous les droits d'usage et à définir d'une manière participative les utilisations des terres acceptées dans les communes pour résoudre les conflits et garantir à tous, y compris les groupes vulnérables, un accès sécurisé à la terre.

Notre Approche et nos activités

Le projet couvre **17 communes** avec une démarche méthodologique progressive et expérimentale. L'expérimentation procédera par des phases pilotes dans les deux communes pilotes : celle de Latmingué pour Kaolack et Keur Mboucki pour Kaffrine. Elle consiste en activités de délimitation, d'aménagement du territoire, de zonage (Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols) et de formalisation des droits fonciers. Le projet ambitionne entre autres dans une première phase, la sécurisation de 7.000 parcelles. Sur la base des résultats obtenus, il sera procédé à une extension dans quinze autres communes. Concomitamment, les activités de sensibilisation, de communication et de renforcement des capacités sont déployées dans toutes les communes et pour toute la durée du projet. La capitalisation des expériences tirées aussi bien de la phase expérimentale que de la phase d'extension servira à nourrir le dialogue politique en vue d'améliorer le cadre juridique et réglementaire du foncier à l'échelle nationale au Sénégal.

A terme, le projet aura contribué à un nouveau régime foncier dans lequel les droits individuels et collectifs des paysans, des pêcheurs, des pasteurs, des femmes et des jeunes sont clairement définis et protégés.



Atelier de lancement
du projet Seen Suuf à
Kaolack.

Publié par : Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société à Bonn et Eschborn, Allemagne
Seen Suuf Appui à l'Amélioration de la Gestion foncière
au Sénégal, Linguère, Rue de Kolda x Piscine Olympique,
Point E, BP 3869, Dakar, Sénégal Tel. +221 (0)33 825 29
47

Mise en page : Mars 2022
Contact : Dr. Mathias Mühlhans, Directeur du projet par intérim,
mathias.muehlhans@giz.de

Photo : ©GIZ

Texte : Amadou Diba

GIZ est responsable du contenu de cette publication.

Sous mandat de : Ministère fédéral allemand de la Coopération Economique et du
Développement (BMZ)

En coopération avec : Ministère des Finances et du Budget